



AIX en PROVENCE
LA VILLE

150 000 habitants

Aix

en provence



LA VILLE RECRUTE DES APPRENTIS

Vous avez entre 16 et 29 ans et souhaitez entrer dans la vie professionnelle par le biais de l'apprentissage. Vous recherchez une collectivité Territoriale dynamique qui vous accompagnera vers l'obtention de votre diplôme, la Ville d'Aix en Provence dans le cadre de sa politique de soutien à l'apprentissage recrute :

GESTIONNAIRE RH – GESTION DES ABSENCES (H/F) Pour sa Direction Qualité de Vie au Travail

MISSION :

Au sein de la Direction qualité de vie au travail et sous l'encadrement du maître d'apprentissage, l'apprenti(e) Gestionnaire RH participe à la gestion d'un portefeuille d'agents en matière d'accident de travail, de reconnaissance de maladie professionnelle et de congés pour raison de santé (CLM, CLD, temps partiel thérapeutique).

ACTIVITES :

Gestion des accidents de travail et reconnaissance de maladie professionnelle :

- Vérifier les pièces du dossier,
- Instruire le dossier,
- Assurer la saisie dans le logiciel SEDIT à toutes les étapes nécessaires de la procédure,
- Rédiger les courriers et les actes administratifs au vu de l'avis rendu sur l'imputabilité au service des accidents ou maladie professionnelle,
- Assurer l'organisation du dossier physique et dématérialisé suivant les procédures définies au niveau du service.

Gestion des congés pour raison de santé (CLM, CLD, temps partiel thérapeutique)

- Vérifier les pièces du dossier,
- Instruire le dossier,
- Assurer la saisie dans le logiciel SEDIT à toutes les étapes nécessaires des procédures,
- Rédiger les courriers et les actes administratifs,
- Appuyer ponctuellement les autres membres du service sur la gestion des dossiers en lien avec le traitement des absences pour raison de santé

PROFIL REQUIS :

- Niveau d'études préparé : BAC Pro
- Secteur : Gestion administrative
- Maîtrise du pack office
- Aisance rédactionnelle et rigueur

HORAIRES : 35 h / Semaine (annualisées)

LIEU DE TRAVAIL : Hôtel Valori – Place des 4 Dauphins – Aix en Provence

REMUNERATION :

Selon l'âge et le niveau de diplôme, entre 25% et 78% du SMIC, conformément à la législation en vigueur.

Les personnes reconnues travailleurs handicapés par la Commission des droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées (CDAPH) peuvent conclure un contrat d'apprentissage sans limite d'âge (Loi N°2008-1425 du 27 décembre 2008)

Adresser votre candidature (lettre de motivation, CV), **avant le 30/04/2024**, à :

Par courrier :

Mairie d'Aix en Provence
Direction Adjointe des Services Ressources Humaines
Service Recrutement et Gestion des Postes
Hôtel de Ville
CS 30715
13616 Aix en Provence Cedex 01

Par mail :

Recrutement1@mairie-aixenprovence.fr

Informations complémentaires :

M CHEVRIER Vincent, Directeur Qualité de vie au travail,
Mme Juliette LEMAN, Gestionnaire du recrutement

04 42 91 88 30
04 42 91 93 05